

Aux Écoutes

Lectures pour Soldats

La revue Messidor a ouvert une enquête. Les revues sont faites pour cela. Celle en question est celle-ci : « Que donner à lire aux soldats ? » On avait pu croire pour traiter ce sujet, qu'il était préférable de questionner les soldats eux-mêmes. Messidor a préféré s'adresser à d'éminentes personnalités.

Tandis que M. Bourtrou recommande des choses graves, comme le fait de s'intéresser à la guerre et aux affaires économiques de pays alliés ou ennemis, M. Barrès en tient pour Paul de Kock. Qui est-ce M. Barrès aussi soldat ? Henri de Regnier leur propose Ronsard et Heredia. Plus écolaire et plus sensé, M. Paul Pointevé trouve que nos soldats vivent assez d'actualité héroïque sans les saturer davantage. Ils choisissent eux-mêmes.

Je ne sais jusqu'à quel point les combattants apprécient l'actualité résignée par les gens de lettres à leur égard et je doute, s'ils l'apprennent qu'ils en éprouvent une reconnaissance ad hoc. Je me demande quel effet cela peut produire sur le brave garçon qui traque le travail de la charrue pour l'apprentissage du crapoulot, de savoir que des lettres s'intéressent à ce qu'il désire vivre entre deux attaques ou deux périodes de tranchées. S'il avait répondu à M. Bourtrou, qu'il a plutôt envie de dormir que de se jeter dans l'étude des économistes distingués, voici qui serait humiliant pour M. Bourtrou.

Quant au lettré en campagne, il est plus que probable que les conseils du ci-dessus Monsieur Bourtrou lui seront inutiles.

De tout ceci, il me paraît résulter que l'enquête de Messidor n'était peut-être pas d'une extrême utilité. Quant à la morale, un soldat ne la donne pas. Comme nous entendons des bonnes gens faire preuve dans leurs discours, d'un égotisme féroce autant qu'inconscient, je demandais à ce permissionnaire :

— Que pensez-vous des devants ?

— Je ne répondrai pas.

— Je n'ai rien à dire ! — FANNY CLAR.

« Imaginez-vous trois batteries, qui se croisent et qui tirent continuellement sur des pauvres gens... qui ne peuvent trouver un seul coin où ils soient en sécurité... Nos bombes ne les laissent pas respirer, ils voyaient sauter, à tout moment, un frère, un camarade, leurs voisins, leur pain, leur vin, ils étaient si las de se jeter par terre, comme on fait quand il tombe une bombe, que les uns se tenaient debout, au

hasard de ce qui en pourrait arriver ; les autres avaient creusé de petites niches dans les retraits et s'y tenaient plaqués tout le jour ».

Ceci ne date pas de 1916, ainsi que vous le pourriez croire, mais de 1689, et le signataire de cette lettre s'appelait Jean Racine.

Un marchand de cafés, thés, chocolats de la rue Montmartre, a vu venir chez lui, un inspecteur, qui lui annonça qu'il devait fermer à 6 heures et demie.

Stupéfaction du commerçant. — Bourquoy, objectait-il, les maisons d'alimentation fermant à neuf heures, devrai-je moi, mettre les volets à 6 heures et demie ?

— Pas possible ! Le chocolat, le thé, le café ne sont point des comestibles ?

Le café, le chocolat, le thé sont mauvais conducteurs de l'électricité. Ils ont un humouriste nolote. Est-ce pour cette raison que le commerçant dont il s'agit s'est vu interdire la fermeture à 1 heure permise.

Si le demandeur s'il lui faudra tenir que quelques boîtes de sardines pour être considéré comme venant des articles d'alimentation

L'American Relief Clearing House (Comité central des secours américains), a dépensé pendant le mois d'octobre, plus de 132 000 francs pour acheter des vêtements d'hôpitaux, des couvertures et des draps.

Il fournit en outre chaque mois aux ambulances ou organisations sanitaires plus de 7 000 caisses de différents produits nécessaires aux soldats convalescents.

Si l'on ajoute à cela qu'un nouveau contingent de cent étudiants de l'Université Stanford (Californie), vient de se joindre en France au service de campagne de l'Ambulance Américaine, on peut, on doit dire que certains neutres ne le sont pas...

Po-te restante

M. Charles Simond est mort, auteur d'une « Histoire de Paris au dix-neuvième siècle » et d'autres ouvrages historiques. Il collaborait à la Revue.

Trois nouveaux prix académiques seront à distribuer par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Un Palais d'Orsay, le 22 novembre, M. Jean de Bonafant évoquera « La vie et l'âme de Chopin ». La recette servira à payer les frais d'organisation d'une fête d'art français dans un pays neutre.

L'Association des mutilés et réformés du VI^e arrondissement s'efforce de fournir aux

infortunés de la guerre un emploi adéquat à leurs aptitudes, et les soutiendra dans leurs efforts.

C'est le son programme, programme très resserré et soutenable s'il en est.

L'Association fait appel aux sentiments de solidarité nationale pour l'aider dans son œuvre.

Rappelez-vous que...

Les prisonniers français internés en Allemagne ont la permission d'envoyer une fois par mois, à leur famille retenue dans les pays ennemis, des mandats de huit cents marks au plus, et de trente marks au moins.

L'Agence internationale des Prisonniers de guerre de Genève peut faire des envois d'argent dans les départements ennemis par l'entremise de la Croix-Rouge de France.

Les Juifs Roumains en France

Une intervention de la Ligue des Droits de l'Homme

Des Juifs roumains venus en France il y a plusieurs années pour leur oppression religieuse sont inutiles à la pensée que le gouvernement, par suite d'accords avec leur pays d'origine, pourrait les mettre en demeure de rejoindre leur pays d'origine.

Sincèrement attachés à la cause du droit, que les Alliés soient, ils estiment qu'il y a lieu de leur offrir le même traitement que les Français et de leur permettre de continuer à exercer leur profession et de continuer à vivre dans leur pays d'origine.

La Ligue des Droits de l'Homme est intervenue dans ce sens auprès du président du Conseil.

Enseignement

Des Remèdes à la Crise!

Le Bonnet Rouge a publié en son temps l'ordre du jour voté par le Syndicat des Instituteurs de Maine-et-Loire, qui indique nettement les questions qu'il conviendrait de résoudre au plus tôt, si l'on a quelque souci de la bonne marche de l'enseignement, et aussi le désir de faire succéder aux vieilles méthodes égoïstes et souvent iniques, des méthodes nouvelles inspirées par le pur esprit de justice. Les instituteurs syndiqués de Maine-et-Loire réclament des mesures indispensables pour mettre un peu de lumière dans l'obscurité de la situation.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

Le Syndicat de Maine-et-Loire insiste en outre sur la nécessité qu'il y a d'améliorer la situation des délégués, des intérimaires, des suppléants, des professeurs de vieilles écoles qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, mais qui n'ont pas de traitement fixe, et nous ajoutons même que le traitement des intérimaires (150 francs à Paris et 100 francs en province) pourrait être relevé, puisque ces derniers ne profitent pas des avantages de vie chère qui sont accordés (oh ! bien faiblement, comme toujours) aux titulaires et aux auxiliaires.

Et, puisque nous parlons des intérimaires, nous en profitons pour demander la réforme du concours de l'auxiliaire qui sont obligés de passer les intermédiaires qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, et qui n'ont pas moins de deux années de services effectifs.

Voilà, brièvement résumés, les réformes qui sont le plus sensiblement utiles à l'heure actuelle.

Fernand MORELLE.

Bulletin du Travail

Les employés de Pectrol de Paris réclament

Une vive effervescence règne dans le personnel de Pectrol de Paris, auquel il est demandé depuis la mobilisation un surcroît de travail de cent vingt heures par mois, sans rétribution.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

Le Syndicat de Maine-et-Loire insiste en outre sur la nécessité qu'il y a d'améliorer la situation des délégués, des intérimaires, des suppléants, des professeurs de vieilles écoles qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, mais qui n'ont pas de traitement fixe, et nous ajoutons même que le traitement des intérimaires (150 francs à Paris et 100 francs en province) pourrait être relevé, puisque ces derniers ne profitent pas des avantages de vie chère qui sont accordés (oh ! bien faiblement, comme toujours) aux titulaires et aux auxiliaires.

Et, puisque nous parlons des intérimaires, nous en profitons pour demander la réforme du concours de l'auxiliaire qui sont obligés de passer les intermédiaires qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, et qui n'ont pas moins de deux années de services effectifs.

Voilà, brièvement résumés, les réformes qui sont le plus sensiblement utiles à l'heure actuelle.

Fernand MORELLE.

Bulletin du Travail

Les employés de Pectrol de Paris réclament

Une vive effervescence règne dans le personnel de Pectrol de Paris, auquel il est demandé depuis la mobilisation un surcroît de travail de cent vingt heures par mois, sans rétribution.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

Le Syndicat de Maine-et-Loire insiste en outre sur la nécessité qu'il y a d'améliorer la situation des délégués, des intérimaires, des suppléants, des professeurs de vieilles écoles qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, mais qui n'ont pas de traitement fixe, et nous ajoutons même que le traitement des intérimaires (150 francs à Paris et 100 francs en province) pourrait être relevé, puisque ces derniers ne profitent pas des avantages de vie chère qui sont accordés (oh ! bien faiblement, comme toujours) aux titulaires et aux auxiliaires.

Et, puisque nous parlons des intérimaires, nous en profitons pour demander la réforme du concours de l'auxiliaire qui sont obligés de passer les intermédiaires qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, et qui n'ont pas moins de deux années de services effectifs.

Voilà, brièvement résumés, les réformes qui sont le plus sensiblement utiles à l'heure actuelle.

Fernand MORELLE.

Bulletin du Travail

Les employés de Pectrol de Paris réclament

Une vive effervescence règne dans le personnel de Pectrol de Paris, auquel il est demandé depuis la mobilisation un surcroît de travail de cent vingt heures par mois, sans rétribution.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

Le Syndicat de Maine-et-Loire insiste en outre sur la nécessité qu'il y a d'améliorer la situation des délégués, des intérimaires, des suppléants, des professeurs de vieilles écoles qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, mais qui n'ont pas de traitement fixe, et nous ajoutons même que le traitement des intérimaires (150 francs à Paris et 100 francs en province) pourrait être relevé, puisque ces derniers ne profitent pas des avantages de vie chère qui sont accordés (oh ! bien faiblement, comme toujours) aux titulaires et aux auxiliaires.

Et, puisque nous parlons des intérimaires, nous en profitons pour demander la réforme du concours de l'auxiliaire qui sont obligés de passer les intermédiaires qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, et qui n'ont pas moins de deux années de services effectifs.

Voilà, brièvement résumés, les réformes qui sont le plus sensiblement utiles à l'heure actuelle.

Fernand MORELLE.

Bulletin du Travail

Les employés de Pectrol de Paris réclament

Une vive effervescence règne dans le personnel de Pectrol de Paris, auquel il est demandé depuis la mobilisation un surcroît de travail de cent vingt heures par mois, sans rétribution.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

Le Syndicat de Maine-et-Loire insiste en outre sur la nécessité qu'il y a d'améliorer la situation des délégués, des intérimaires, des suppléants, des professeurs de vieilles écoles qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, mais qui n'ont pas de traitement fixe, et nous ajoutons même que le traitement des intérimaires (150 francs à Paris et 100 francs en province) pourrait être relevé, puisque ces derniers ne profitent pas des avantages de vie chère qui sont accordés (oh ! bien faiblement, comme toujours) aux titulaires et aux auxiliaires.

Et, puisque nous parlons des intérimaires, nous en profitons pour demander la réforme du concours de l'auxiliaire qui sont obligés de passer les intermédiaires qui sont pourvus de certificats d'aptitude pédagogique, et qui n'ont pas moins de deux années de services effectifs.

Voilà, brièvement résumés, les réformes qui sont le plus sensiblement utiles à l'heure actuelle.

Fernand MORELLE.

Bulletin du Travail

Les employés de Pectrol de Paris réclament

Une vive effervescence règne dans le personnel de Pectrol de Paris, auquel il est demandé depuis la mobilisation un surcroît de travail de cent vingt heures par mois, sans rétribution.

Il s'agit de faire passer dans la réserve, des instituteurs mobilisés au même titre que les autres ; ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages, être dans les mêmes conditions. Nous pensons que le ministre de l'Instruction publique aura à cœur de faire voter la proposition qui est faite en ce sens par certains députés. Nous savons que la direction de l'enseignement a relevé le nom de tous les instituteurs appartenant aux trois classes dont nous venons de parler, et nous espérons que la loi accordant les indemnités aux instituteurs défavorisés sera promptement votée et mise en vigueur.

accord par le ministre de l'Instruction publique.

Il a apporté à l'appui de sa démonstration des chiffres significatifs. C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891, 151 instituteurs ont été mis en suris, alors que par la récupération de ceux des classes 1913 à 1917, 853 ont été en suris.

C'est ainsi que, par la mise en suris des maîtres de la classe 1891,